

## Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 09 juin 2022

Etaient présents :

### Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

### Représentants du personnel :

#### TITULAIRES

- Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes et de Formation
- Rania HAMMICHE, Technicien de Recherche et de Formation
- Marion HOUYVET, Adjoint technique de Recherche et de Formation
- Dorothee MERCIER, Ingénieur d'Etudes et de Formation

#### SUPPLEANTS

- Elise TERNYNCK, Ingénieur d'Etudes et de Formation

Le quorum est atteint. Le Président procède à l'ouverture de la séance à 09h30.

Le secrétariat sera assuré par Madame Marie POTDEVIN tandis que Madame Marion HOUYVET est désignée Secrétaire Adjointe de séance à l'unanimité.

### 1 – Approbation du PV du CT du 03/02/2022 et du 25/04/2022

Pas de remarques particulières à ce sujet.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

### 2 – Référentiel d'Activités 2022/2023

Elise TERNYNCK explique que deux modifications ont été apportées par rapport au référentiel d'activités 2021/2022.

La première modification concerne le projet E1 (ancien fil rouge) qui a été abandonné cette année. Un travail a donc été mené en lien avec les enseignants et la direction de l'innovation pédagogique de l'Université de Lille afin de créer un nouveau projet E1 pour 2022/2023. Deux missions ont donc été ajoutées:

- Coordination principale du projet : attribution de 9 heures
- Création d'un comité technique composé d'enseignants. Chaque enseignant encadrera un groupe d'étudiants : attribution d'une heure par groupe.

Elise TERNYNCK explique également qu'un enseignant en entrepreneuriat et innovation va être recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le référentiel 2022/2023 prévoit donc les responsabilités pédagogiques liées à ce recrutement notamment en ce qui concerne l'appartenance au réseau PEPITE (réseau des entrepreneurs Hauts de France) afin d'accompagner nos étudiants à créer leur entreprise. 4 heures seront donc attribuées pour cette mission.

Il y aura également la création d'un département Innovation et Développement Durable (IDD).

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

### 3 – Cotation des fonctions et des responsabilités particulières pour la composante fonctionnelle du RIPEC – C2

Marie POTDEVIN explique qu'un nouveau régime indemnitaire à destination des enseignants-chercheurs et chercheurs est mis en place depuis début 2022.

On retrouve trois volets de primes :

- C1 : composante statutaire
- C2 : composante fonctionnelle
- C3 : composante individuelle

Concernant la composante fonctionnelle, la cotation des fonctions et le montant attribué doivent être présentés devant les instances avant le 30 juin 2022.

Un travail a donc été mené au printemps afin de déterminer les fonctions et les montants et de respecter les critères fixés par le ministère :

- Le montant global du C2 ne doit pas dépasser 30% du montant global du volet C1.
- Le nombre d'enseignants-chercheurs bénéficiaires du volet C2 ne doit pas dépasser 35% des effectifs d'enseignants-chercheurs de l'ENSAIT.

Comme le volet C2 correspond aux anciennes Primes pour Charges Administratives (PCA), l'ENSAIT a décidé de reconduire les fonctions bénéficiaires des PCA et leurs montants vers ce nouveau régime indemnitaire.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

### 4 – Télétravail

Marie POTDEVIN présente le bilan du télétravail sur la période du 04/10/2021 au 20/05/2022.

Au global, 32 fonctions sont éligibles au télétravail et 18 ne le sont pas.

91% des agents dont les fonctions sont télétravaillables ont télétravaillé : 29 agents.

Sur ces 29 agents, 27 ont choisi le télétravail occasionnel et 2 le régulier.



Marie POTDEVIN fait également un point sur le nombre de jours pris :

Nbre IATS ayant pris du télétravail	29
NB d'agents en télétravail occasionnel	27
Nbre d'agents ayant pris - de 5 jours	11
Nbre d'agents ayant pris entre 5 et <10 jours	4
Nbre d'agents ayant pris entre 10 et <15 jours	1
Nbre d'agents ayant pris entre 15 et <20 jours	7
Nbre d'agents ayant pris 20 jours et +	4
NB d'agents en télétravail régulier	2
NB d'agents en télétravail exceptionnel	1

Sur 281 jours de télétravail comptabilisés, 44.50% ont été pris le vendredi.

Concernant le télétravail régulier, les deux agents ont demandé le vendredi.

Les rapports synthétiques réalisés lors des bilans trimestriels nous permettent également de faire un bilan sur les points positifs et ceux à améliorer :

Points positifs formulés lors des bilans trimestriels	Points négatifs formulés lors des bilans trimestriels
<p>Très investi en distanciel.</p> <p>Le logiciel téléphonique installé sur l'ordinateur et le casque sont appréciés.</p> <p>Confort de vie dû au gain de temps du transport et aux repas plus équilibrés.</p> <p>Aussi bonne accessibilité de son manager et de son équipe qu'en présentiel.</p> <p>Aucun impact sur le fonctionnement du service.</p> <p>Bulle de tranquillité qui permet de se concentrer sur des sujets de fond.</p> <p>Conciliation entre vie professionnelle et personnelle.</p>	<p>Manque d'imprimante.</p> <p>Procédure de demande lourde (demande de procédure sur Virtualia préférable).</p> <p>Tendance à dépasser largement ses horaires et à grignoter.</p> <p>Jours de télétravail insuffisants.</p> <p>Manque de flexibilité sur les jours de télétravail.</p> <p>Souhaite la mise en place de parapheurs électroniques pour fluidifier davantage le travail.</p> <p>Dossier parfois un peu volumineux à apporter au domicile.</p>

Gaël MONFRIER explique que le protocole de télétravail va évoluer au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les principaux changements sont les suivants :

- Le télétravail régulier passe d'un jour toutes les deux semaines + 10 jours flottants à un jour par semaine
- Le télétravail occasionnel passe de 30 jours flottants à 40 jours flottants
- Les demandes de télétravail occasionnel se feront directement sur Virtualia
- Possibilité de télétravailler pour les nouveaux arrivants au bout de 6 mois et non plus d'un an
- Possibilité de télétravailler le mercredi
- Possibilité de télétravailler par demi-journée pour le télétravail occasionnel
- Possibilité pour le directeur et l'assistante du service Patrimoine de télétravailler

Rania KHIROUANI intervient au sujet de l'indemnité télétravail. Les personnels se demandent pourquoi l'indemnité de télétravail n'est pas versée.

Gael MONFRIER explique que le ministère ne finance pas le coût de cette mesure.

Par ailleurs, cette mesure est inéquitable vis-à-vis des agents dont les fonctions ne sont pas télétravaillables et incohérente car le télétravail n'entraîne pas de frais d'essence. Il n'y a donc pas de coût supplémentaire lié au télétravail, bien au contraire.

Dorothee MERCIER explique que l'incompréhension des personnels est relative au fait qu'un décret se doit d'être appliqué.

Gaël MONFRIER répond que le décret sur le temps de travail est également une obligation que nous n'appliquons pas comme la plupart des établissements publics. Si l'ENSAIT devait appliquer ce décret, il faudrait que les agents travaillent 30 minutes de plus par jour avec une suppression d'environ 10 à 15 jours de congés par an.

Rania KHIROUANI revient sur le terme d'inéquité entre les personnels et souligne que pendant le premier confinement les agents dont les fonctions ne sont pas télétravaillables ont été placés en ASA pendant ce confinement.

Gaël MONFRIER répond qu'à cette époque, le télétravail n'était pas mis en place au sein de l'ENSAIT, on ne peut donc pas comparer ces situations.

Dorothee MERCIER explique que les élus CT sont régulièrement questionnés au sujet des indemnités liées au télétravail mais s'agissant d'une décision de direction, ils vont demander aux agents de se rapprocher de la direction à ce sujet.

Gaël MONFRIER répond qu'il reste disponible pour recevoir ces agents.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

#### 5 – Questions diverses

Marion HOUYVET intervient au sujet de l'ENT de l'Université de Lille qui est désormais accessible au personnel de l'ENSAIT et notamment en ce qui concerne la partie sociale, formation ...

Les personnels se questionnent sur leurs droits dans le cadre de l'EPE.

Dorothee MERCIER souhaiterait qu'une communication soit faite à ce sujet.

Gaël MONFRIER répond qu'en ce qui concerne les Ressources Humaines, l'ENSAIT garde sa personnalité morale et juridique, et donc sa politique de formation, d'action sociale, d'instances etc ...

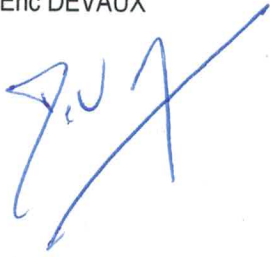
Un travail doit être mené afin de déterminer les pratiques à harmoniser.

Eric DEVAUX explique que nous avons des intérêts à harmoniser nos pratiques mais que cela peut entraîner un coût non négligeable. L'expérimentation a lieu jusqu'en 2027 et il faudra donc, à terme, décider de ce que l'on fait. L'ENSAIT n'a aujourd'hui aucun intérêt à partir de l'EPE car l'EPE va probablement évoluer sous le statut de grand établissement au sein duquel des établissements composantes peuvent conserver leur personnalité morale et juridique. Ce statut pourra également permettre aux composantes d'obtenir le statut de 713-9 afin de leur permettre d'être plus autonome dans la gestion de leur composante.

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 10 heures 35.

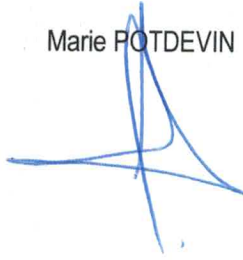
Le Président de séance

Eric DEVAUX



La Secrétaire permanente

Marie POTDEVIN



La Secrétaire adjointe de séance

Marion HOUYVET

